



Réunion du 24 juin 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFFITTE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Christine LABORDE, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Anne-Marie LATASTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 : CONTRAT D'ATTRACTIVITE AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Rapporteur : M. Jean-Pierre DUBREUIL

Lors de la séance plénière de mars 2018, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine a définitivement adopté le règlement d'intervention fixant le cadre de sa nouvelle politique contractuelle et dont les objectifs étaient les suivants :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;

- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

Le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves (LOBG), qualifié de territoire non vulnérable, a engagé un travail de concertation avec les services de la Région afin d'établir un *contrat d'attractivité* visant à soutenir ses projets dits "structurants". La démarche a été initiée le 27 février 2019, à Mourenx au travers du lancement d'un diagnostic de territoire, coconstruit avec les services régionaux, la communauté de communes de Lacq-Orthez et la communauté de communes du Béarn des Gaves.

Le comité de pilotage final de la démarche s'est tenu le 2 mai dernier à Sauveterre-de-Béarn. Les enjeux et les grands axes issus du diagnostic ont été présentés ainsi que la liste des projets structurants s'y rattachant.

Enjeu 1 : Renforcer le tissu économique dual construit autour de l'agriculture et de l'industrie et le diversifier vers une économie de la transition énergétique

Axe 1 : Développer et conforter les filières locales liées à l'agriculture et la sylviculture.

Axe 2 : Industrie : Anticiper les mutations et les défis à venir.

Axe 3 : Encourager la diversification des activités économiques.

Enjeu 2 : Le renforcement de l'attractivité du territoire (et bien vivre sur le territoire)

Axe1 : Favoriser un logement et des services de qualité.

Axe 2 : Favoriser et faciliter les mobilités.

Axe 3 : Valorisation du patrimoine.

Le diagnostic ainsi que le plan d'actions pluriannuel prévisionnel retenu avalisé par les services régionaux sont annexés à la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer ce contrat annexé à la présente délibération et à **mener** toutes les démarches relatives à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019